

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2024

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de mars à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

**Présents** : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FRANÇON-FOESSEL, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, S. OLIVER, H. REYNAUD.

**Absents excusés** : A. CORBEL, (pouvoir à A. BUGNET), Z. NITKOWSKI (pouvoir à P. GODET).

**Secrétaire de séance** : Véronique CHATRON.

**Date de la convocation** : 27 février 2024

### - Accueil des enfants du CMJ pour la présentation du parcours santé

Les 3 intervenants du CMJ prennent la parole tour à tour pour présenter leur projet de parcours santé envisagé le long du chemin de la Bavoisière. Un 1<sup>er</sup> devis a été obtenu pour un maximum de 5100€ pour 6 agrès, un autre est en attente. Le CMJ a bénéficié d'un don du Fleurissement de Belmont et sollicite des subventions du Crédit Agricole et de la MSA qui feraient diminuer de moitié le reste à charge pour la commune. Il reste encore aux jeunes du CMJ d'obtenir un accord de principe des propriétaires des terrains concernés. Ils réfléchissent également à l'installation d'une tyrolienne.

L'ensemble des membres du conseil municipal est favorable au projet présenté par le conseil municipal des jeunes.

### - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2024 :

G. GONGUET revient sur le point budgétaire forêt qui par sa formulation a été mal compris concernant le bénéfice sur la vente de bois qui n'est qu'à 49000€ et non 457000€ (qui est un excédent du budget de l'année précédente + subventions). Un détail sera apporté lors du vote du budget.

### - Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 16 janvier au 4 mars 2024 :

#### DÉCISIONS DU MAIRE

#### REPRISES ET DELIVRANCES DE CONCESSIONS

**Concessions accordées** : M.et Mme PERRIN Régis – Achat d'une double concession 500€ - 30 ans - Cimetière de Vieu

<u>PÉRIODE DU 16 janvier au 4 mars 2024</u>	<u>MONTANT € TTC</u>
Voix de l'Ain (2 publications)	140.16€
Le Progrès (1 publication)	79.45€
Signature (numéros ?!)	597.34€
Richardson (résistance chauffe-eau)	92.22€
Gedimat (bois d'ossature)	145.15€
FRpneus	2858.70€
La Poste	853.48€
La Lettre des finances des communes, réabonnement	278€
Sodeval (travaux défense incendie)	4514.40€
Sodeval (raccordement pour poteau incendie sur nouvelle canalisation Belmont)	2976.60€

#### Délibérations :

##### - Arrêté de déport

JF. MARTINE 1<sup>er</sup> adjoint indique qu'un permis de construire référencé PC00103624C0002 a été déposé, instruit par M. GODET, architecte. L'article L422-7 du code l'urbanisme prévoit que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

En l'absence de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne A. BOLON pour instruire ce dossier.



## **- Débat complémentaire sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la procédure de PLU en cours d'élaboration**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre par la délibération du conseil municipal du 21 Décembre 2020. Elle rappelle qu'un premier débat sur le PADD a eu lieu le 24 octobre 2022. Il convient aujourd'hui de reprendre le PADD concernant la zone d'activité qu'il avait été envisagé de déplacer de Sutrieu à Pont. Cette proposition n'étant pas compatible avec le SCOT, il faut la supprimer des orientations du PADD. Mme le Maire souligne que ce débat n'est pas soumis au vote du conseil mais doit permettre un débat.

- N. BIDET attire l'attention sur 2 points de correction à faire dans cette deuxième version :

- Les périmètres de protection des ensembles remarquables ont disparu au profit d'un inventaire des bâtis remarquables (châteaux, maisons bourgeoises...).

- L'article sur la récupération des eaux de pluie mérite d'être reformulée.

- D. BONJEAN suggère que le paragraphe sur les mobilités soit complété en faisant apparaître l'opportunité d'étudier des points covoiturages directionnels dans les bourgs centres et sur les axes des RD en cohérence avec le schéma des mobilités actives porté par la CCBS.

Le PADD ayant déjà été débattu, cette seconde version n'appelle pas davantage de remarques de la part des élus.

## **- Tarif de location de la salle de réunion de l'espace coworking, location vidéoprojecteur salle polyvalente de Belmont, révision du tarif de la location du gîte de Charancin et ouverture à une location 2 nuits**

Madame le Maire informe qu'il convient de remettre à jour la délibération du 31 janvier 2022 fixant les tarifs de location des salles communales.

**Salle polyvalente de Belmont :** Location du vidéoprojecteur : 50€/week-end - Location des mange-debout : 50€/week-end

**Salle de réunion espace coworking :** 50€/jour. Idem pour location pour ½ journée. Pour le week-end : 2 X 50€.

**Salle polyvalente de Charancin :** Précisions ont été apportées sur la période de chauffage (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) et sur le montant de la prestation ménage à 60 € pour le gîte et 60€ pour la salle.

**Gîte de Charancin :** Les tarifs de la location week-end du gîte en lien avec la location de la salle communale ont été homogénéisés par rapport aux tarifs proposés par Gîtes de France soit : 170€ le gîte (300€ salle + gîte) pour les habitants de la commune et 190€ le gîte (400€ salle + gîte) pour les extérieurs.

Il a également été rajouté un tarif 2 nuits comme proposé par Gîtes de France :

Saison	2 nuits
BASSE SAISON	225 €
HAUTE SAISON (Vacances d'été et vacances de Noël)	320 €
MOYENNE SAISON (Vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint)	295 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à jour des tarifs des salles.

Il est rappelé que tous les tarifs de toutes les salles et matériels sont consultables sur le site internet de la commune <https://www.valromey-sur-seran.fr/> dans la partie J'accède en 1 clic - Salle/Location.

## **-Acquisition du lot n° 2 du lotissement Pré -Perret à Sutrieu**

Madame le Maire informe que M. HEMERY Philippe a fait part, par courrier, de son souhait d'acquérir le lot N° 2 du lotissement « Le Pré Perret » cadastré 414 A 651 d'une surface de 1487 m<sup>2</sup>. Elle rappelle que le prix de vente du m<sup>2</sup> sur ce lotissement est de 32€ TTC, soit un total de 34720€ pour 1085m<sup>2</sup>.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide le prix TTC de la parcelle et autorise Mme le Maire à signer le compromis de vente avec M. HEMERY.

## **-Mise à jour de la numérotation des rues au lotissement Pré-Perret et aux Mélines**

Mme le Maire donne la parole au 1<sup>er</sup> adjoint M. Martine en charge de la voirie, lequel explique qu'il est nécessaire, pour une question d'unité communale et de sécurité, de mettre à jour la numérotation métrique des rues du lotissement Pré-Perret à Sutrieu, Impasse des Buis aux Mélines, lotissement la Muraille à Champdossin.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte cette mise à jour. Les plaques seront distribuées aux administrés concernés, ainsi qu'un certificat d'adressage afin de faciliter les démarches de changement d'adresse.

## **-Renouvellement engagement PEFC AURA (Programme de reconnaissance des certifications forestières Auvergne Rhône-Alpes)**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de s'engager dans le processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Mme le Maire informe que les exigences PEFC (standard national) sont révisées tous les cinq ans.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide de s'engager dans la démarche PEFC.

## **- Vote de la subvention classe de mer à Leucate au sou des écoles de Champagne-en-Valromey.**

Madame le Maire rappelle que la commune a donné un accord de principe au versement d'une subvention au sou des écoles sur la base de 170 € par enfant soit 1/3 du coût du voyage. Le nombre d'enfants de la commune concerné est maintenant connu (17), le montant de la subvention exceptionnelle s'élève donc à 2890 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide la subvention demandée et autorise Mme le Maire à procéder au versement de la subvention au sou des écoles. H. REYNAUD demande qu'un bilan de la classe de mer soit fourni pour

au versement de la subvention au sou des écoles. H. REYNAUD demande qu'un bilan de la classe de mer soit fourni pour information aux communes contributrices. F. GARIN informe que les enseignantes proposent toujours un article à insérer dans les bulletins municipaux.

### **Informations communales :**

- Mme le Maire rappelle que la cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie organisée par la FNACA du Valromey, aura lieu mardi 19 mars à 11h au monument aux Morts de Belmont. La commune offrira ensuite un verre de l'amitié dans la salle des associations.

- F. GARIN fait un point sur la commission culture et communication et les événements à venir :

- 6/04 : Conférence santé organisée par Daniel Bonjean, salle des fêtes de Chongnes, heure prévue 16h, à reconfirmer.
- 4/05 : représentation théâtrale « Les Siphonnés » par la compagnie Ain Cognito d'Hauteville.
- 1/06 : Fête des voisins à Charancin
- 18-19-20/10 : exposition annuelle de peinture
- 16/11 : soirée théâtre d'improvisation avec les Ain'provisibles de Belley

Mme le Maire en profite pour rappeler la matinée de Nettoyage de printemps qui aura lieu le samedi 23 mars à partir de 08H30.

- N. BIDEZ explique que la clôture du cimetière de Luthézieu n'a pas pu être faite telle que présentée initialement car le propriétaire du terrain voisin n'a plus souhaité que la haie soit plantée chez lui, elle le sera donc sur les parcelles communales et une autre solution sera trouvée pour la partie haute en intégrant la contrainte des enrochements.

Concernant tous les cimetières, la commune va démarrer une procédure d'abandon de concessions.

### **Informations intercommunales :**

#### **-Réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et information sur l'opportunité d'un PLUi**

Considérant la nécessité pour la CCBS de réviser le SCOT et en cascade l'obligation pour les communes de mettre en compatibilité leurs documents communaux et d'intégrer les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols), un débat sur l'opportunité de l'élaboration d'un PLUi (PLU intercommunal) est en cours. Des réunions à destination des conseillers municipaux sont organisées les 27/03 et 10/04.

Des réunions sont également organisées pour présenter la démarche de pacte fiscal et financier. Les élus municipaux sont encouragés à participer.

#### **-Demande de retrait de la commune de Talissieu du SIVOM du Valromey**

La commune de Talissieu a fait connaître son souhait de sortir du SIVOM pour des raisons financières. Elle estime aussi ne pas bénéficier des services et équipements apportés par le SIVOM. Mme le Maire informe que le conseil syndical ne s'oppose pas à cette demande mais la conditionne à la réalisation d'une étude financière sur les conditions de sortie et sur une échéance envisagée pour l'année 2025. En temps voulu, les conseils municipaux des communes membres auront à se prononcer.

### **Questions diverses :**

- G. GONGUET : fait remonter la remarque de certains administrés se plaignant du manque de confidentialité à l'accueil de la mairie de Belmont. Les élus réfléchissent à repenser l'accueil.

-V. COURTINE souhaite qu'il soit rappelé aux habitants de Don que les parcs ne sont pas faits pour faire faire leurs besoins aux animaux. A. BOLON s'engage à rappeler à l'ordre les contrevenants.

-F. GARIN rajoute qu'à côté des poubelles sur la place de Don ont été déposés des bidons avec un liquide à l'intérieur. J.F. MARTINE informe que les agents les ont enlevés mais que ces dépôts sauvages de déchets destinés aux déchetteries sont incessants.

-J.F. MARTINE pose la question d'un arrêté pour interdire le passage en nombre de quads dans les chemins. Si la volonté n'est pas d'interdire tout passage d'engins motorisés, la commune ne souhaite pas être référencée par des clubs ou associations.

-F. COUTURIER : Concernant le chemin de Neyrieu détruit par le passage des exploitants forestiers, les agents ONF demandent un courrier de la mairie spécifiant que ces chemins ne doivent pas être pratiqués en cas de mauvaises conditions météorologiques. Les élus vont réfléchir à un arrêté.

V. CHATRON complète en informant que des renvois d'eau ont été arrachés sur des chemins forestiers. L'assemblée constate qu'il est nécessaire de reclarifier avec le garde forestier l'utilisation des chemins communaux lors d'exploitations privées. Il est décidé d'inviter les agents de l'ONF lors du prochain conseil afin de faire un point sur les projets forestiers et également sur ces problématiques de dégradation de chemins.



-H. REYNAUD donne trois informations :

1- Le Comité du Mémorial de la Lèbe a réalisé, grâce au concours du Département, un panneau sur la Résistance dans le Valromey lequel fourni une explication sur l'implantation du Mémorial et une carte des hauts lieux de la Résistance Il a été installé sur l'esplanade faisant face aux paysages valromeysans pour permettre ainsi de repérer les différents lieux mentionnés.

2- Les promeneurs à Rajan sont toujours plus nombreux. M. REYNAUD propose d'implanter une table d'orientation. Mme le Maire fait remarquer que les points de vue remarquables sont nombreux sur la commune, il est difficile d'en privilégier un plutôt qu'un autre. Le conseil municipal avait précédemment refusé une demande de l'association ARLO. C'est un sujet auquel il faut réfléchir. Il pourrait être demandé un devis à l'entreprise Pic Bois qui est spécialisée dans la fabrication de panneaux d'orientation.

3- Les travaux sur les conduites d'eau ont endommagé la route sur Belmont, il serait bienvenu de mettre des panneaux indiquant les travaux et réduisant la vitesse à 30 km/h tant que la route n'est pas regoudronnée.

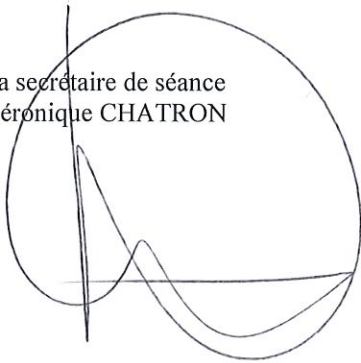
4- Margilieu : M. REYNAUD se désolé de la vision d'un terrain privé qui est fort encombré et mal entretenu. Mme le Maire informe qu'un rappel à l'ordre est fait régulièrement lorsque les propriétaires empiètent sur la voie publique mais que ce qui est du ressort du domaine privé n'est pas de compétence communale.

- S. OLIVER alerte sur le fait que le domaine du Flon est très régulièrement squatté et complètement vandalisé. Mme le Maire contacte la gendarmerie.

- M. LEJEUNE pose la question de l'enrichissement du terreau dans les jardinières qui intervient normalement tous les 2 ans. J.F MARTINE confirme que les agents techniques vont s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.  
Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 8 avril 2024.

La secrétaire de séance  
Véronique CHATRON



Le Maire,  
Pauline GODET

